

## TITRE DE FORMATEUR D'ENSEIGNANTS, DE FORMATEURS ET DE CADRES PEDAGOGIQUES

### MISES EN SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Le parcours de formation pour l'obtention du Titre suppose des mises en situation en milieu professionnel (MSMP) d'une durée totale de 25 jours. Elles sont au cœur de la formation et essentielles pour l'acquisition ou le renforcement de compétences en vue

- de l'obtention du Titre
- de la réalisation du projet personnel et professionnel de chaque candidat.

Ces MSMP comprennent une forte part d'individualisation. Elles visent une alternance intégrative.

#### Objectifs :

*Découvrir des lieux et des pratiques variés d'exercice du métier de formateur et de responsable de formation*

*Développer en situation professionnelle réelle des compétences de formateur ou de responsable de formation*

*Acquérir des gestes et postures adaptés aux situations professionnelles rencontrées*

*Intégrer et mobiliser ses acquis d'expérience et de formation en situation professionnelle.*

*Développer ou conforter une ou des expertises*

*Ces objectifs généraux sont à affiner en fonction du parcours de chaque candidat au Titre.*

**Durée minimale : 25 jours, dont 10 à réaliser sur l'année 1.**

#### Lieux, publics et contextes :

*Les MSMP constituent un moyen privilégié de se **décentrer de sa propre pratique ou de développer une ou des expertises**. Il est donc recommandé de varier les lieux, publics ou contextes. Ces MSMP sont en effet l'occasion de découvrir d'autres pratiques que les siennes.*

*Différents lieux peuvent être choisis : organismes de formation d'enseignants, de formateurs, de professionnels de la santé, du travail social, mais aussi organismes publics, entreprises, associations, etc.*

#### Déroulé :

*Le cadre de ces MSMP est commun à tous les candidats et leur mise en œuvre adaptée au parcours, au projet, aux contraintes propres à chacun.*

*Ainsi, les différents lieux, contextes ou publics de mise en situation professionnelle, la durée respective dans chaque lieu, la place dans le calendrier général de la formation et les objectifs sont à négocier avec le responsable de la formation dans chaque Université. Ces objectifs peuvent être consignés dans la fiche pédagogique (annexe 1) de façon à alimenter le portfolio.*

#### Modalités légales :

*Les universités établissent des conventions avec les organismes où ont lieu les MSMP et cette convention tripartite est signée par le responsable de la formation, le responsable du lieu de la MSMP et le candidat.*